

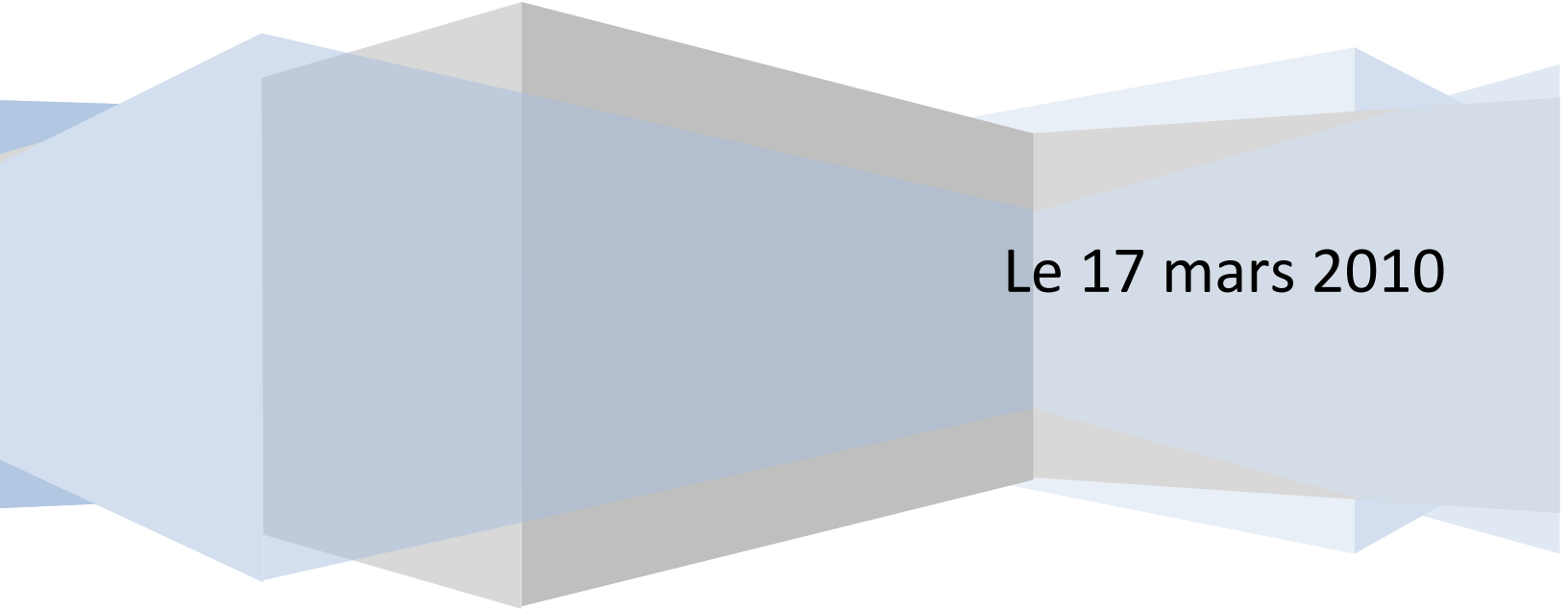
Pour des résultats différents, il faut agir différemment !

Projet de loi n° 78

Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation
électorale et le règles de financement des partis politiques et
modifiant d'autres dispositions législatives

Mémoire de Lucille Méthé

Députée de la 38^e législature



Le 17 mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Le financement, obstacle majeur pour les candidats et partis	3
L'argent prime sur les idées.....	3
Comment se passe le financement dans les comté et municipalité	4
Le parti au pouvoir et les élus nettement favorisés..	5
Recommandations	6
Commentaires sur la participation citoyenne	9
Conclusion	10

Preamble

Le financement des partis politiques a été créé par le gouvernement de René Lévesque afin de soustraire les entreprises, lobbyistes et les caisses occultes au financement des campagnes électorales. L'objectif était de s'assurer que seuls les électeurs puissent contribuer à une campagne électorale et ainsi créer un mode de financement purement démocratique.

Quelques décennies plus tard, nous sommes à même de constater d'importantes failles dans ce système. De nombreux lobbys contournent cette loi pour arriver aux mêmes résultats qu'avant son adoption. Combien de membres de conseils d'administration d'entreprises parapubliques peuvent verser 3000 \$ à un parti politique sans que ces dons soient considérés comme du financement corporatif ? Et combien d'entreprises contribuent au financement par le biais de leurs employés ? Et nous n'avons qu'à examiner la liste de donateurs à des partis ou candidats et les contrats octroyés par les villes ou ministères suite aux élections pour constater une corrélation indéniable dans plusieurs cas.

Les médias nous ont abondamment alimentés d'exemples ces dernières années, contribuant à augmenter le cynisme de la population face à la politique et à réduire de façon préoccupante le taux de participation aux élections. Ce phénomène a d'ailleurs une incidence sur le financement des candidats et partis, ce qui force les candidats à doubler d'imagination ou à fermer les yeux sur la provenance du financement. De toute évidence, le système de financement n'atteint pas les objectifs fixés par son instigateur et il est temps de le remettre en question par une réforme en profondeur.

Ayant été candidate à cinq reprises, deux fois à la mairie de Saint-Jean-sur-Richelieu, 11^e ville en importance au Québec, et trois fois pour l'ADQ dans les comtés d'Iberville et Saint-Jean, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour faire état de mes observations et commentaires à cette Commission relativement à la limitation et l'impact bien timide du projet de loi 78 pour contrer les iniquités, irrégularités, incohérences, conflits d'intérêts ou apparences de conflit auxquels nous sommes confrontés.

Mon mémoire portera essentiellement sur le financement, cet aspect ayant une influence majeure sur notre démocratie. Je tenterai d'en faire la démonstration en donnant des exemples de situations auxquelles les candidats sont confrontés et les privilèges manifestes que bénéficient les élus versus les autres candidats.

Le financement, obstacle majeur pour plusieurs candidat(e)s et partis

Pour ceux et celles qui envisagent contribuer à l'essor de leur ville, province ou pays par le biais de la politique en tant que candidat(e) ou chef(fe) de parti, l'argent représente un défi majeur. Que se soit pour s'engager dans une course à chefferie, à la mairie, comme député ou conseiller, une campagne électorale demande de la préparation, du temps et de l'argent. Devant l'ampleur des dépenses reliées aux campagnes et du temps qu'un candidat doit y consacrer, plusieurs intéressés ne peuvent se priver de revenus durant plusieurs semaines ou mois pour s'engager dans une course et font marche arrière. L'argent est dans plusieurs cas une préoccupation et un obstacle majeur, notamment pour les jeunes et les femmes, ce qui expliquerait, à tout le moins partiellement, la représentation des femmes et des jeunes à la mairie, à la Chambre de Communes et à l'Assemblée nationale.

Malgré tous les efforts mis de l'avant par le DGE pour donner le droit et l'égalité des chances de tout citoyen à se présenter aux élections, la politique est encore aujourd'hui un milieu favorisant les mieux nantis.

L'argent prime sur les idées

Au niveau provincial et fédéral, des statistiques démontrent clairement que le candidat a peu d'impact localement. On parle de 5 à 10 % d'impact sur son élection. C'est donc le parti et le chef qui feront la différence sur l'élection des leurs candidats. Il en serait sans doute autrement si on avait l'opportunité, comme aux élections municipales, de faire un choix pour le chef et un autre choix pour le candidat..

Les partis mieux nantis font donc appel à des firmes de communications spécialisées et reconnues et à des stratèges expérimentés qui mettront en place un plan de campagne pour mener le parti vers la victoire. **L'image du chef, sa visibilité et la stratégie** deviennent des ingrédients essentiels, **voire plus importants que le programme électoral et l'idéologie du parti. En d'autres mots, l'argent devient plus important que les idées pour gouverner.** Il est facile d'en faire la démonstration en faisant l'inventaire des promesses non réalisées en cours de mandat versus la réélection de ce même parti. Le mot « engagement » en politique est devenu dénué de sens, d'où une grande part de désintérêt de la population et du boycott de ces derniers le jour du scrutin.

Comment se passe le financement dans les comtés et municipalités

Différentes options de financement s'offrent à un candidat lorsqu'il décide de faire campagne. Il est de mise de faire au moins une activité de financement durant la campagne, autant pour la visibilité que pour l'argent. Le type d'activité varie selon les partis et les candidats. Ceux qui ont des bonnes relations avec le milieu des affaires ou qui sont favorisés par les sondages peuvent opter pour du financement à 200 \$ et plus par personne, pouvant aller jusqu'à 1000 \$ et même davantage. Ceci permet d'amasser de bons montants en y mettant peu d'efforts. Il arrive souvent que le chef ou un député ou ministre en vue soit présent lors de telles événements.

Pour les autres candidats, ils doivent opter pour des activités populaires, soit parce qu'ils n'ont pas les contacts ou la faveur dans les sondages ou simplement préfèrent du financement libre de lien avec ceux qui obtiennent les contrats municipaux ou provinciaux, le succès de l'activité est beaucoup moins probant.

Comme les citoyens ne sont pas intéressés par les activités de financement politique, le succès de l'activité repose sur une vingtaine ou trentaine de supporters qui achèteront 10 à 20 billets chacun à 15 \$ ou 20\$, leur permettant d'avoir un reçu pour un crédit d'impôt. Ce reçu leur permet de récupérer 75 % du prix d'achat et de faire cadeau de billets à des proches ou démunis. Ainsi, on peut voir dans les médias une fausse popularité du candidat qui aura attiré 500 personnes à une activité de financement. Et c'est bien peu d'argent pour concurrencer avec d'autres adversaires.

Quel que soit le palier de gouvernement concerné, l'avènement de nouveaux partis et la multiplicité des candidats sont aussi venus influencer les habitudes de certains donateurs et à revoir la répartition de leur contribution. Par exemple, sur la scène provinciale, l'ADQ comme troisième parti a obligé certains donateurs, soit à répartir leurs dons sur un nombre plus élevé de candidats ou partis, diminuant ainsi la part de chacun d'eux ou bien à privilégier les candidats ou partis avantagés dans les sondages. Les donateurs dont la survie dépend de contrats provenant de différentes instances gouvernementales miseront davantage sur le cheval qui a plus de chance de remporter la course.

Le parti au pouvoir et les élus nettement favorisés

Les élus sont bien conscients qu'ils sont nettement avantagés sur leurs adversaires pour amasser leur financement pour leur prochaine campagne électorale. Voici quelques points observés :

- En cours de mandat, le député ainsi que ses employés peuvent organiser des activités de financement durant les heures de bureau, ce qui ne fait pas partie de leur mandat. Ils ont le loisir d'utiliser le bureau de comté à cette fin, soit les téléphones, la papeterie, le photocopieur et même la salle de conférence à des fins partisans sans qu'il soit possible de départir ce travail avec les tâches courantes de leur mandat. Cela signifie que le député et son personnel qualifié sont payés pour organiser leurs activités de financement et bénéficient gracieusement de tout l'espace et matériel nécessaire à ces fins. Évidemment, cette pratique est interdite par la loi, tout comme les dons occultes. Comme il est extrêmement difficile d'exercer un tel contrôle, seules les délations peuvent donner suite à une enquête pour déceler cette pratique.
- Les élus ont une grande visibilité dans les médias, sont des personnalités publiques, assistent à de nombreuses activités dans le cadre de leur travail et par conséquent rencontrent une multitude de gens de tous les milieux, autant du milieu des affaires que communautaires. Il est donc plus facile pour eux de convaincre des gens d'assister à leurs activités de financement. Ils sont encore une fois avantagés comparativement à un non élu.
- À partir du déclenchement d'une élection, le député et ses employés continuent de toucher leurs pleins salaires durant toute la campagne électorale. Cela signifie que contrairement à un adversaire qui doit la plupart du temps faire ce travail bénévolement à cause de financement limité, le député sortant jouit d'une équipe de professionnels, entièrement rémunérés par le biais de nos taxes qui mettra tous les efforts nécessaires pour faire réélire leur patron afin de conserver leur emploi.

Plusieurs heures sont ainsi consacrées annuellement par nos élus pour l'obtention de financement, amputant ainsi de leur temps pour trouver des solutions aux problèmes cruciaux que nous vivons actuellement, à légiférer et contrôler les deniers publics. Et c'est encore plus vrai pour nos chefs élus qui sillonnent le Québec, dans plusieurs cas dans le confort de leur limousine, avec leur chauffeur et accompagnateurs payés par l'État, pour permettre à leurs députés ou candidats d'amasser des fonds pour la prochaine campagne et de faire de la propagande gratuitement. Cet aspect représente un avantage majeur et inéquitable face aux non élus.

Recommandations

Compte tenu de tout ce qui précède, voici quelques propositions innovatrices et audacieuses que je souhaite soumettre aux membres de cette commission :

1. Scinder le projet de loi 78.

Devant l'urgence d'intervenir rapidement pour amender la loi électorale, il serait souhaitable d'avoir un projet de loi distinct relatif au financement des partis politiques et un autre sur la représentation électorale.

2. La prise en charge complète du financement politique par une instance telle que le DGE, indépendante de toute partisanerie. Tout financement privé serait alors totalement proscrit.

Dans le contexte où l'un des objectifs de l'actuel projet de loi 78 consiste clairement à diminuer la dépendance des partis politiques et des candidats au financement privé et d'éviter les effets pervers s'y rattachant, je me questionne sur la pertinence de simplement le réduire au lieu de l'éliminer complètement. C'est un peu comme si on avait une tumeur cancéreuse et qu'on décidait d'en enlever seulement une partie alors qu'on a l'opportunité de l'éliminer complètement.

La loi actuelle sur le financement des partis politiques représente des coûts importants pour le gouvernement en remboursements de dépenses et crédits d'impôt. Strictement au niveau provincial, selon des données du DGE, les montants des crédits d'impôt remboursés par le ministère du Revenu du Québec en 2008 pour l'élection provinciale de 2007 était de 7 627 588 \$. Si l'on ajoute les allocations annuelles versées aux partis de l'ordre de 2,8 M \$ et des remboursements des dépenses électorales de 10 M \$ aux candidats qui ont obtenu plus de 15% des votes, cela représente la somme d'environ 30 M \$ sur une période 4 ans. Ce montant pourrait être réparti différemment.

- 3. Prise en charge par le DGE du matériel promotionnel et de la publicité en vue de faire connaître tous les candidats en lice dans chacun des comtés ou municipalités afin d'en assurer la visibilité. (Montage des profils de chacun sur un site internet, affichage restreinte, etc.)**

Pour décourager les candidatures frivoles et tracassières, des normes plus strictes devraient être établis par le DGE. Par exemple, augmenter le nombre de signatures requises sur les bulletins de candidature.

- 4. Prise en charge par le DGE, de la tournée des chefs durant la campagne électorale et de leur visibilité dans les différents médias et ce, pour tous les chefs de partis reconnus.**
- 5. Accorder des allocations annuelles égales à tous les partis reconnus par le DGE.**

Introduire de nouvelles règles et critères relatives à la reconnaissance d'un parti afin d'éviter la croissance indue et non pertinente du nombre de partis. Par exemple, le maintien d'un minimum de membres en règles annuellement.

- 6. Utiliser nos écoles en soirée et les fins de semaine en période de campagne électorale afin de permettre aux candidats de rencontrer leurs citoyens. Selon un horaire établi, chaque candidat aurait un temps de parole afin de se présenter et faire connaître leur vision, leurs valeurs et celles du parti qu'ils représentent s'il y a lieu, de répondre aux questions et de discuter avec eux à la fin de la soirée. De cette façon, les électeurs seraient en mesure de faire un choix mieux éclairé.**

La logistique d'une telle démarche serait prise en charge par le DGE.

7. Revoir à la hausse les amendes imposées concernant les dons occultes.
8. Prévoir la perte du droit d'obtenir un contrat public aux contrevenants.
9. Implanter un mécanisme facilitant et encourageant la délation.

10. Afin d'augmenter la représentation des femmes dans toutes nos instances politiques, mettre en place des mesures incitatives pour encourager les partis à viser la parité dans leur équipe de candidat(e) et ainsi que dans les exécutifs des partis.

11. Durant la campagne électorale, tout le personnel qui était au service des élus et des partis et qui sont payés par l'Assemblée nationale ou le gouvernement durant la campagne électorale seront mis au service du DGE au lieu de celui des élus sortant.

12. Le DGE verrait à ouvrir un compte en fidéicomis pour chacun des partis reconnus afin d'y déposer l'argent provenant de la vente des cartes de membres et de des profits des leurs Congrès et Conseils généraux s'il y a lieu. Un rapport pour ces activités devrait être produit par les partis et remis au DGE en même temps que le profit. En cas de déficit de ces activités, le parti pourrait puiser dans le compte en fidéicomis.

13. Mettre les élections à date fixe et développer le vote électronique.

Commentaires sur la participation citoyenne

Pour se faire connaître, un candidat doit actuellement sillonner les rues et frapper à des milliers de portes. Cette démarche prend des mois et ne permet pas de rencontrer tous les électeurs, bien au contraire, ni d'élaborer sur sa vision ou sur le programme électoral. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'un candidat provincial ou à la mairie.

En contrepartie, la plupart des citoyens ne connaissent pas les candidats qui se présentent dans leur secteur ou comté. À cet effet, un sondage réalisé à Sherbrooke, deux semaines avant la tenue du scrutin du 1^{er} novembre dernier, a révélé que 50 % des gens interrogés n'étaient pas en mesure de nommer un seul des cinq candidats à la mairie alors que les affiches étaient en place depuis plus de deux semaines et que les journaux en avaient abondamment parlé.

Il est difficile de faire un choix sur le bulletin de vote alors qu'on ne connaît pas les candidats. Une telle mesure mise en place à proximité du domicile des électeurs, jumelé à une publicité nationale encourageant les citoyens à contribuer à une saine démocratie pourrait avoir des résultats très positifs sur le taux de participation. Si les candidats y ajoute des beignes et du café, le succès en serait presque assuré.

De plus, si nous voulons avoir des jeunes qui s'impliquent en politique comme candidat, il faudra leur suggérer des solutions qui les motiveront à s'investir. Et le porte à porte n'en fait pas partie.

À tous ceux qui sont tentés de conclure qu'il est illusoire de croire que les gens se déplaceront pour rencontrer leur candidat alors qu'ils ne vont pas voter, je tiens à leur rappeler qu'il y a vingt ans, la plupart d'entre nous avons trouvé illusoire de croire que les gens participeraient au recyclage. Aujourd'hui, cela fait partie de nos habitudes de vie et c'est un précieux geste pour notre environnement. Pourquoi ne pas encourager un précieux geste pour une saine démocratie.

Conclusion

Étant donné l'érosion sérieuse du système mis en place par René Lévesque, il faut mettre en place de mesures audacieuses et innovatrices si nous souhaitons réellement avoir les résultats escomptés.

Suite à mes nombreuses participations aux campagnes électorales, autant provinciales que municipales, j'ai cru important de faire part de mes observations et des solutions que j'ai envisagées pour un meilleur équilibre financier entre tous les candidats et partis et pour redorer l'image de notre système démocratique.

Autant sur la scène municipale que provinciale, il est d'une importance capitale que nos élus soient libérés du poids du financement et consacrent leur énergie et leur temps à trouver les solutions qui s'imposent aux importants défis auxquels nous faisons face actuellement.

Les solutions que je propose exigent la participation de tous les acteurs, y compris évidemment celle des citoyens. Ces mesures permettront de donner des chances égales à tout citoyen et parti de faire valoir leurs valeurs et idéologie, d'augmenter le nombre de femmes et de jeunes à titre d'élu(e)s, de faciliter et alléger le travail et les responsabilités des candidats et partis, d'augmenter l'efficacité de nos élus en leur enlevant le fardeau du financement, de réduire de façon significative les scandales, conflits d'intérêt, manquement à l'éthique, la collusion et la malversation, d'inciter les électeurs à se prévaloir de leur droit de vote et de redonner à la population l'espoir et l'intérêt en système démocratique.

En tant que collectivité, ensemble, nous pouvons arriver à des résultats extraordinaires.